

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 119 (1993)  
**Heft:** 25

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Fin de la partie  
rédactionnelle

sentants de l'OFC, du NIKE et de l'ASHT. Pour cette dernière, outre la question de principe déjà mentionnée, le statut d'un tel prolongement est lié à une alternative: faut-il établir un véritable inventaire indépendant pour les objets relevant de l'histoire de la technique? Et si oui, qui doit s'en charger? A l'inverse, n'y a-t-il pas plutôt lieu d'incorporer ces témoins de l'évolution technique dans des inventaires déjà en cours de réalisation et, le cas échéant, lesquels? Par ailleurs, quelle que soit la voie retenue, il s'agira d'élaborer des critères quant à la valeur, la qualité et le degré de rareté notamment des objets en question. Or si l'ASHT, qui a juste dix ans d'existence, est prête à mettre activement ses forces et ses connaissances à disposition, elle ne saurait suffire à remplir seule une tâche de cette envergure.

A l'issue de la séance, il fut décidé de transmettre, dans un premier temps, l'ensemble des données réunies à la Com-

mission fédérale des monuments historiques, en lui demandant de bien vouloir s'exprimer, dans un délai raisonnable, sur les questions soulevées. D'une façon générale, on peut en effet retenir que la poursuite du thème est dans l'intérêt de la Confédération, le sujet ayant été introduit dans la Convention de Grenade, soumise à signature en octobre 1985, par le Conseil de l'Europe. Comme on le sait, celle-ci a pour but la conservation de l'héritage architectural européen, mais sa ratification n'a pas encore été autorisée par tous les cantons, détenteurs dans notre pays de la souveraineté culturelle.

Aussi, espérons-nous que cette première étape, réalisée avec l'efficace collaboration d'un grand nombre de communes, puisse, d'entente avec les cantons, conduire à de nouveaux résultats.

*Albert Hahling, responsable du projet, Midi 1, 1860 Aigle*

## Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction cantonale des bâtiments publics, Zurich	Ecole professionnelle en «Schütze», Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1992 dans le canton de Zurich ou originaires de ce canton	17 déc. 93	
Commune de Möhlin/AG	Etablissement scolaire «Storebode», CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1992 dans les districts de Rheinfelden ou de Laufenbourg ou originaires de Möhlin. Adresse: Bauverwaltung, 4313 Möhlin, tél. 061/855 33 70	20 déc. 93 (20 août 93)	
BTR Prébéton SA, Lausanne	Un garage en béton préfabriqué, est-ce de l'architecture? CI	Architectes inscrits au REG A ou B au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 et étudiants en architecture de dernière année de l'EAUG, des EPF ou des ETS	30 déc. 93 (dès le 15 oct. 93)	20/93 p. 412
Agence internationale de l'énergie et Agence néerlandaise pour l'énergie et l'environnement	Le photovoltaïque dans l'environnement construit, CI	Etudiants et professionnels en architecture, installations du bâtiment, urbanisme et domaines associés, sans restriction, à titre individuel ou en groupe	31 déc. 93 (1 <sup>er</sup> sept. 93)	19/93 pp. 389-390
Commune de Poschiavo/GR	Nouveau bâtiment pour l'administration communale, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1991 dans le canton des Grisons ou originaires de Poschiavo résidant en Suisse ainsi que 3 architectes tessinois invités	31 janv. 94	
Commune de Bulle/FR	Aménagement d'un centre régional de sports et de loisirs à la Tioleire, CI	Architectes, aménagistes et urbanistes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 dans les cantons de Berne, Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud ou Tessin	7 févr. 94 (dès le 13 sept. 93)	
Ville de Wil/SG	Zone piétonne Obere Bahnhofstrasse, CI	Architectes et architectes paysagistes domiciliés ou établis à Wil ou dans les communes du groupe d'aménagement régional intercantonal de Wil au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1991 ou originaires de ces communes	18 févr. 94 (5 nov. 93)	
DuPont Worldwide, ACSA-DuPont Benedictus Award, 1735 New York Avenue, Washington DC 20006 (USA)	Prix Benedictus 1994	Prix international. Catégorie professionnels: ouvert aux architectes du monde entier; catégorie étudiants: ouvert aux étudiants en cycle de fin d'études ressortissants des Etats-Unis, du Canada ou d'Europe	22 avril 94	
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

**Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.**